

2 fois plus de télétravailleurs = 25 tués et blessés graves en moins chaque année

Une étude de l'institut Vias fait notamment le lien entre télétravail et sécurité routière

En moyenne, seuls 8% des travailleurs font du télétravail au moins un jour par semaine dans notre pays. Pourtant, 33% d'entre eux ont un job qui leur permettrait d'en faire et sont employés auprès d'une entreprise qui en propose. Le potentiel est donc présent et si demain, le nombre de télétravailleurs double, non seulement on évitera 4% des déplacements domicile-travail, mais en plus, il y aura 25 tués et blessés graves en moins chaque année sur nos routes ! Telles sont les conclusions d'une nouvelle étude de l'institut Vias qui a, pour la première fois, mesuré l'impact du télétravail sur la sécurité routière.

Le contexte

La navette, un phénomène typiquement belge

Le Belge roule en moyenne 6% de kilomètres de plus par an que le Néerlandais et 9% de plus que le Français alors que la superficie de notre pays est nettement plus petite. Les déplacements domicile-travail représentent environ 25% du nombre total de kilomètres effectués mais 2/3 de ceux parcourus aux heures de pointe. Et la vitesse aux heures de pointe risque de baisser de 25% environ d'ici 2030 à cause de la croissance des déplacements.

8% des travailleurs font du télétravail

L'un des moyens de lutter contre l'accroissement des embouteillages est le télétravail. Pourtant, en Belgique, le nombre d'entreprises permettant d'en faire reste encore limité : seuls 18% des sociétés employant plus de 100 travailleurs en proposent. En moyenne, 8% des travailleurs télétravaillent au moins un jour par semaine. Or, 33% des travailleurs ont un job qui s'y prête et sont employés auprès d'entreprises qui proposent de travailler depuis la maison. Le potentiel est donc bien présent.

Impact du télétravail sur la sécurité routière et la mobilité

L'objectif de l'étude réalisée par l'institut Vias est, d'une part, d'évaluer dans quelle mesure le télétravail peut effectivement contribuer à une meilleure mobilité et sécurité routière et d'autre part, identifier les pistes de travail concrètes et réalistes à suivre pour intensifier sa pratique en Belgique

1) 10 télétravailleurs = 5 voitures en moins

En l'état actuel des choses, le télétravail permet d'éviter au total 2% des déplacements domicile-travail en Belgique et jusqu'à 4% rien qu'à Bruxelles. Il permet par ailleurs de réduire le nombre d'heures perdues par véhicule, surtout aux heures de pointe. Lorsque 10 personnes travaillent à domicile, c'est en moyenne 5 véhicules en moins sur la route pour les trajets domicile-travail, matin et soir.

Les personnes qui font du télétravail peuvent toutefois être tentées de prendre la voiture au cours de leur journée, mais c'est un phénomène beaucoup trop limité pour contrebalancer les effets positifs du télétravail sur la mobilité. En effet, seuls 5% des télétravailleurs prennent la voiture en cours de journée pour faire des trajets qu'ils n'auraient pas réalisés en temps normal et ils ne parcourent en moyenne que 12 km.

2) 16% de télétravail ? 25 tués et blessés graves en moins

Comme les distances totales parcourues diminuent, le nombre d'accidents de la route est également en baisse. 8% des travailleurs qui télétravaillent 1 fois par semaine permettent d'éviter 2% des déplacements domicile-travail. Si, demain, le nombre de déplacements domicile-travail évités double (de 2 à 4%), on enregistrerait chaque année 220 accidents corporels et 25 tués et blessés graves en moins. Si on parvient, grâce au télétravail, à réduire de 20% le nombre de déplacements, il y aurait 3200 accidents corporels et 320 tués et blessés graves en moins.

	Nombre d'accidents corporels	Nombre de blessés graves	Nombre de décédés 30 jours
Situation 2016	40.096	4103	637
- 4% de trajets domicile-travail	39.771	4074	633
Gain	- 221	- 21	- 4
%	-0,8%	-0,7%	-0,6%
-20% de trajets domicile-travail	36.850	3816	603
Gain	- 3245	- 287	- 35
%	- 8%	- 7%	- 5,4%

3) Bureau satellite : impact positif mais limité

Les déplacements domicile-travail pourraient diminuer de 15% si les travailleurs travaillaient 1 jour dans un bureau satellite. Cependant, l'ampleur du gain varie selon la distance parcourue ou encore le mode de transport utilisé pour se rendre à ce bureau. Généralement (dans 58% des cas), la voiture est privilégiée. Parmi ces déplacements, 34% sont en réalité un report du train (utilisé pour se rendre sur le lieu de travail principal) vers la voiture (utilisée pour se rendre au bureau satellite plus proche du domicile), ce qui diminue l'impact positif du télétravail satellite.

Conclusion

On sait que le télétravail représente une solution parmi d'autres pour réduire les problèmes de mobilité dans notre pays. Cette étude montre par ailleurs que cette pratique a un impact favorable sur la sécurité routière. En doublant le nombre de jours de télétravail prestés, il y aurait 25 tués et blessés graves en moins et on éviterait plus de 220 accidents. Cette étude a également permis d'identifier les freins au télétravail et de présenter plusieurs pistes de travail pour favoriser l'émergence d'une politique de télétravail.

« Le télétravail est un levier parmi d'autres de ma politique de mobilité qui contribue à réduire le besoin de déplacements et donc à améliorer notre mobilité » déclare le Ministre de la Mobilité François Bellot.
« Un autre impact positif concerne la sécurité routière qui est également une priorité de mon mandat. Afin d'aller plus loin que cette première étude, je souhaiterais que, en 2018, soit créée une plateforme de référence qui puisse être utilisée comme outil de sensibilisation au potentiel du télétravail, mais également servir d'outil d'accompagnement pour les petites et moyennes entreprises qui souhaitent développer une politique de télétravail. »

10 pistes pour encourager le télétravail

- 1) **Encourager et accompagner les entreprises dans leur politique de télétravail**, par exemple en centralisant les informations pratiques dans une sorte de « boîte à outils » ou en leur proposant un accompagnement personnalisé sous la forme d'une cellule de conseil.
- 2) **Accompagner en priorité les petites structures** car elles ne comptent que 4% de télétravailleurs. Or, les sociétés de moins de 50 travailleurs représentent 95% des entreprises et 42% de l'emploi en Belgique.
- 3) **Augmenter la popularité et la visibilité du télétravail** pour qu'il devienne un mode de travail à part entière. Dans ce cadre, on pourrait par exemple créer une journée nationale du télétravail.

- 4) **Créer un site Internet dédié au télétravail.** Pour l'instant, on peut trouver nombre d'informations sur Internet, mais celles-ci sont dispersées.
- 5) **Mieux mesurer pour mieux accompagner.** Aujourd'hui, il est difficile de connaître avec exactitude le nombre de télétravailleurs, le nombre d'entreprises proposant effectivement du télétravail, etc.
- 6) **Décentraliser le travail (dans un bureau satellite).** Il est alors important de promouvoir en parallèle l'utilisation d'un mode de transport responsable pour s'y rendre.
- 7) **Encourager un départ décalé** pour éviter un déplacement aux heures de pointe.
- 8) **Créer une offre de mobilité qui s'accorde avec les nouvelles formes flexibles de travail** (ex. : un abonnement de train pas nécessairement lié à un lieu de travail et un domicile)
- 9) **Soutenir les innovations et les développements technologiques** qui permettent de réduire et d'optimiser les trajets domicile-travail.
- 10) **Adapter le cadre fiscal et légal** à la réalité économique et aux besoins des entreprises, avec une attention particulière pour les assurances et la modernisation du cadre fiscal général en matière des déplacements.

Personnes de contact :

Benoit Godart, porte-parole institut Vias: 02/244.15.34 ou 0476/24.67.20

Mélisa Blot, porte-parole de F. Bellot : 0471/44.92.49



Vias Institute
Chaussée de Haecht 1405 - 1130 Bruxelles - T +32 (0)2 244 15 11 - F +32 (0)2 216 43 42
info@vias.be - www.vias.be - BE 0432.570.411